

Taux de réussite 2022 : 79 %

<p>Objectifs de l'action</p>	<p>CléA certifie que vous possédez une bonne base de connaissances et de compétences dans 7 domaines. Il permet par l'évaluation, la formation et la certification à valider que vous possédez les connaissances et compétences initiales et nécessaires pour être autonome et efficace dans votre emploi</p> <p>Avec le CERTIFICAT CLÉA®, faites certifier vos compétences et connaissances Vous voulez évoluer dans votre entreprise, trouver un emploi, apprendre un autre métier, vous former... avec le Certificat CléA, donnez plus de force à vos projets, multipliez vos chances de réussite.</p> <p>CléA certifie que vous possédez une solide base de connaissances et de compétences dans 7 domaines :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La communication en français 2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique 3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique 4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe 5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel 6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie 7. La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires <p>S'il vous manque certaines compétences, nous vous proposons des modules de formation pour les acquérir. Le Certificat CléA est un document officiel, il est reconnu par les employeurs, dans tous les secteurs, dans toutes les régions.</p>
<p>Public visé</p>	<p>Tout public</p>
<p>Modalités de recrutement</p>	<p>Prescription ou démarche individuelle auprès du secrétariat dédié.</p> <p>Prise de rendez-vous pour entretien individuel.</p> <p>Dispositif en entrée/sortie permanente.</p>
<p>Dates</p>	<p>01/01/2023 au 31/12/2023</p>
<p>Durée</p>	<p>7 heures parcours d'évaluation initiale</p> <p>Parcours de formation nombre d'heures individualisés préconisé par le référent.</p>
<p>Organisation</p> <p>Contenu</p> <p>Mode d'évaluation</p>	<p>4 étapes constituent le parcours CléA :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Information et conseil <p>Sans engagement de votre part, vous êtes accueilli par l'un de nos conseillers pour la présentation du fonctionnement et des avantages de CléA et, en cas d'accord, ouvre votre dossier.</p>

<p>Organisation</p> <p>Contenu</p> <p>Mode d'évaluation (suite)</p>	<p>2. Évaluation et détermination des points forts</p> <p>L'évaluation est faite sur la base du référentiel validé par Certif'Pro. Une mise en situation permettant d'évaluer vos compétences et vos connaissances est réalisée. Si des besoins apparaissent, un parcours de formation vous est proposé.</p> <p>Si l'évaluation indique que vous maîtrisez chacun des 7 domaines du socle de connaissances et de compétences professionnelles, votre dossier est présenté devant un jury de professionnels.</p> <p>3. Formation</p> <p>Renforcement des connaissances et compétences Si cela est nécessaire, un parcours de formation individualisé vous est proposé. Basé sur les résultats de son évaluation, il se décline en objectifs pédagogiques clairs et propose un calendrier précis.</p> <p>Le formateur, qui ne peut être l'évaluateur, s'assure régulièrement des progrès réalisés. À l'issue de ce parcours, une nouvelle évaluation est réalisée, elle porte uniquement sur les connaissances et compétences qui ont été approfondies au cours de la formation.</p> <p>4. La certification</p> <p>Pour que la certification soit validée par le jury, vous devez maîtriser l'ensemble des compétences des 7 domaines, quel que soit votre métier ou votre secteur professionnel.</p> <p>Composés paritairement de représentants d'employeurs et de représentants de salariés, les jurys se réunissent plusieurs fois par an. Ses membres sont indépendants des organismes prestataires concernés par l'évaluation ou la formation des candidats.</p>
<p>Mode de validation</p>	<p>Certification CléA</p>
<p>Financement</p>	<p>Pour les demandeurs d'emploi financement Pôle Emploi dans le cadre du PIC</p> <p>Eligible au CPF</p> <p>Individuel, Employeur ou OPCO</p>
<p>Lieux de la formation</p>	<p>Maison de la Formation et de la Jeunesse – Quartier de l'Ile à Martigues</p>
<p>Accessibilité</p>	<p>Parkings gratuits entre 20m et 180m, arrêt de bus à proximité (Réseau Ulysse et Carreize), nombreux points de restauration autour des sites</p>
<p>Handicap</p>	<p>Accès pour les personnes à mobilité réduite (rampe d'accès et ascenseur).</p> <p>Un référent handicap est disponible dans la structure pour toute demande d'information, d'orientation ou d'adaptation de parcours.</p>
<p>Renseignements / Inscriptions</p>	<p>Association POINT FORMATION</p> <p>Tél : 04 42 49 05 12 / 04 42 41 63 76</p> <p>Courriel : acc-pointformation@orange.fr</p>
<p>Site internet</p>	<p>www.point-formation.net</p>